



CCCPS / 2022 / DE082

8.2 Aide sociale

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 juin 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 juin 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Isabelle CHANVILLARD ; Cédric FERMOND ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean-Pierre POINT ; Patricia PUC et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Jean-Louis BAUDOUIIN à Franck MONGE ; Marcel BONNARD à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Jean Christophe AUBERT ; Anne-Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Audrey CORNEILLE à Ruth AZAÏS ; Dominique DELAYE à Jean Marc MATTRAS ; Agnès FOUILLEUX à Hélène PELAEZ BACHELIER ; Thierry GUILLOUD à Boris TRANSINNE ; René-Pierre HALTER à Denis BENOIT ; Christophe LEMERCIER à Stéphanie KARCHER ; Dominique MARCON à Rodène BODIN CASALIS ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; Frédéric TRON à Hélène PELAEZ-BACHELIER et Arnaud VANNIER à Patricia PUC.
Absents	Samuel ARNAUD ; Sarah DUVAUCHELLE ; Caryl FRAUD et Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Hélène PELAEZ-BACHELIER

Création de nouvelles places lors des temps périscolaires du mercredi et durant les petites vacances scolaires à l'ALSH Ste Euphémie et réhabilitation de l'ancienne « Régie »

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Les besoins d'accueil sur les temps périscolaires et extrascolaires sont en augmentation sur notre territoire et il apparaît que Les places pour la tranche d'âge 3/6 ans sont insuffisantes.

Le passage à un rythme scolaire de 4 jours par semaine qui sera validée fin juin par la DSDEN, des écoles Royannez et Anne Pierjean à la rentrée 2022 va accroître les demandes pour la tranche d'âge 6/10 ans ce qui va accentuer les demandes.

II. Objet de la délibération

Afin d'avoir un service public adapté aux besoins et de satisfaire aux demandes des parents, il est nécessaire de créer des places sur le temps périscolaire du mercredi pour l'ALSH Sainte-Euphémie.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 juin 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

La proposition est d'ouvrir un groupe supplémentaire par tranche d'âge dès la rentrée 2022

- 10 places pour la tranche d'âge 3/6 ans
- 14 places pour la tranche d'âge 6/10 ans.

Au total, l'ALSH augmentera sa capacité d'accueil de 24 places, soit une augmentation de 50 %.

Pour le moment l'accueil est limité à 48 places, il sera de 72 places dans le nouveau contexte.

Pour ce faire nous sommes dans l'obligation d'une part de créer de nouveaux espaces à destination des enfants afin d'augmenter notre capacité d'accueil.

Les travaux du bâtiment « régie » de l'ALSH permettront la création de 2 nouvelles salles d'activités qui seront réceptionnée autour de mai 2023

Ces travaux d'un montant d'environ 230 000 euros HT comme indiqué lors du vote du budget seront financés entre 70 et 80 %.

La proposition est d'ouvrir dès juin 2023, 14 places supplémentaires pour atteindre pratiquement notre capacité d'accueil maximale soit 86 places au total soit une augmentation en 1 an de 80 % de sa capacité d'accueil sur ces périodes de l'année.

D'autre part, cette augmentation des places d'accueil nous oblige à revoir l'organisation globale du centre :

- Il est indispensable pour satisfaire aux normes d'encadrement de créer :
 - ✓ 1 poste d'animateur référent 3/6 ans en 30 heures, non prévu au budget 2022
 - ✓ 3 postes d'animateurs vacataires supplémentaires déjà prévu au budget 2022 dont pour la rentrée 2023.

De manière conjointe, l'augmentation des places implique une augmentation du temps administratif et pédagogique. Ce temps administratif et pédagogique supplémentaire sera effectué par la directrice adjointe qui de ce fait ne sera plus en animation de terrain.

Ainsi, la direction et la directrice adjointe formeront un binôme pédagogique et administratif.

Enfin, L'augmentation des places impliquera également une augmentation du nombre d'heures sur le poste d'entretien et service des repas avec une augmentation de 6h par semaine annualisées sur ce poste.

Le cout prévisionnel pour une année du service supplémentaire est :

Coût du service	91 644 €
Recette supplémentaire	60 400 €
Reste à charge CCCPS	31 244 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 juin 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

III. Visas

VU les débats lors des commissions finances et enfance jeunesse sur ce sujet
VU le ROB 2022

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver l'augmentation des places sur les mercredis et les petites vacances scolaire dans le cadre de l'accueil de loisirs Sainte-Euphémie de la CCCPS,
- 2) d'approuver la nouvelle organisation,
- 3) d'autoriser la réhabilitation des locaux de l'ancienne « régie »,
- 4) d'inscrire les sommes au budget,
- 5) donne tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de cette décision,
- 6) d'autorise le Président à signer l'ensemble des actes concernant la réhabilitation des locaux (demandes d'urbanisme, etc ...).

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexes

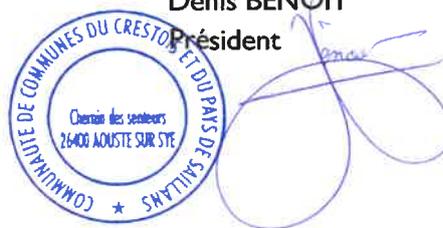
La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Le 23/06/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



Affichée le 28 JUIN 2022